

Concept transfrontalier d'intervention et de secours sur le Rhin

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 16 JUIN 2003

Le Conseil Rhénan, lors de sa réunion plénière du 16 juin 2003, et sur proposition du Bureau, adopte le texte suivant :

La Conférence du Rhin Supérieur a fait dresser un état des lieux et élaborer des propositions relatives à la mise en place d'un concept transfrontalier d'intervention sur le Rhin.

Selon les experts français, allemands et suisses les risques d'accident sur le Rhin ne peuvent être combattus de manière satisfaisante avec les moyens actuellement disponibles. Seuls des bateaux-pompe comparables à celui de Bâle-Campagne permettent une prise en charge efficace des risques sur les 270 km du Rhin entre Mannheim et Basel.

Le respect de l'obligation légale d'assurer les interventions de secours sur le Rhin impose l'élaboration d'un concept transfrontalier qui comprend 3 volets :

- la mise en place d'un système d'alerte et d'intervention avec des systèmes de transmission compatibles et l'organisation de formations linguistiques afin que les corps d'intervention puissent communiquer entre eux ;
- l'acquisition de bateaux-pompe qui seraient positionnés de telle manière à pouvoir atteindre les lieux du sinistre en moins de soixante minutes (en tenant compte des écluses). L'idéal serait de déployer trois bateaux-pompe, respectivement à la hauteur de Strasbourg/Kehl, Lauterbourg/Karlsruhe et Neuf-Brisach/Breisach ;
- la mise à disposition par la Conférence du Rhin Supérieur des images satellitaires de l'espace du Rhin Supérieur.

Le Conseil Rhénan

1. approuve ce concept transfrontalier d'intervention et de secours sur le Rhin ;
2. demande aux instances publiques concernées de mettre à disposition le financement de cette opération aussi rapidement que possible.